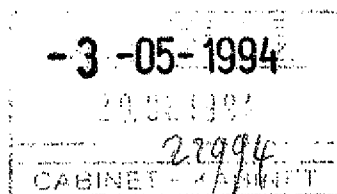


IX

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS RWANDESE PATRIOTIC FRONT



SE -> P -> info



Le 27 Avril 1994.

D E C L A R A T I O N .

OBJET : Demande de non reconnaissance du gouvernement auto-proclamé.

Compte tenu des événements qui se déroulent au Rwanda et la part active dans les massacres des populations civiles par la garde présidentielle, les milices et quelques éléments de l'armée,

Vu la responsabilité de l'équipe gouvernementale auto-proclamée dans ces massacres, et ses discours incendiaires invitant au génocide des Tutsi et au massacre de toute l'opposition intérieure,

Vu que ce gouvernement n'a pas de base juridique et politique telles que prévues par la loi FONDAMENTALE qui régit le RWANDA depuis le 4 Août 1994,

Le FPR demande à tout les Etats membres de l'OUA et de l'ONU de ne pas reconnaître ce gouvernement dont certains membres sont des criminels de droit commun.

POUR LE FPR
II ème Vice-Président du FPR
Mr. Denis POLISI.